



INTERVIEW DE M. HAMZA GUEDIRA
Président du Conseil National de l'Ordre
des Pharmaciens et membre
de la Commission spéciale provisoire
Propos recueillis par A. DERRAJI
17 JUILLET 2015

1- Rédaction de Pharmacie.ma : Les deux conseils régionaux ont été dissous et remplacés par une Commission spéciale provisoire. Comment évaluez-vous le travail accompli par cette commission ?

M. HAMZA GUEDIRA : La profession a connu une crise qui a été à l'origine de la dissolution des deux conseils régionaux. Sur demande d'une majorité de pharmaciens, le ministre de la santé a procédé à la dissolution des deux conseils et a mis en place une Commission spéciale provisoire (CSP) formée de dix pharmaciens d'officine et onze autres membres issus de l'administration.

La CSP a commencé son travail en hiérarchisant les nombreux problèmes qui se posent à la profession.

Il y avait des problèmes liés à l'exercice officinal au quotidien, des problèmes d'ordre économique et des problèmes de non respect de la déontologie.

Les déchirements liés aux précédentes élections des conseils régionaux ont contribué à aggraver cette situation.

Les membres de la CSP ont, donc, essayé de régler les problèmes des horaires et des remises en se basant sur les textes législatifs existants. Malheureusement, le défaut d'actualisation des textes législatifs qui régissent la profession est à l'origine de la plupart des maux dont souffre la profession.

Le dahir de 1922 est devenu totalement anachronique et pose énormément de problèmes aux pharmaciens, particulièrement en ce qui concerne la dispensation des psychotropes. On peut en dire autant du dahir de 1976 qui régit les conseils de l'ordre. Ce texte a été adopté alors que la profession comptait seulement 500 pharmaciens. Or, aujourd'hui le nombre de pharmaciens se situe entre 10000 et 11000.

La loi 17-04 pose aussi des problèmes qui ont été soulevés par les pharmaciens lors des discussions ayant précédé sa promulgation. De nombreuses dispositions de cette loi sont inapplicables et doivent être actualisées. La volonté du ministre de la

santé va, sans doute, nous aider à faire évoluer le secteur dans le bon sens.

Lors de leurs réunions, les membres de la commission ont jugé opportun de lancer un débat sur la profession pour essayer de dégager des pistes permettant la mise en place d'un nouveau modèle économique pour permettre à la pharmacie de s'adapter à un environnement qui est en perpétuelle évolution.

2- Rédaction de PMA : Sachant que le CNOP a hérité d'une situation de dérégulation inédite, notamment en matière de non respect des horaires et de concurrence déloyale. Quelles sont, selon vous, les mesures concrètes que le CNOP pourrait prendre pour remettre de l'ordre dans la profession ?

M. HAMZA GUEDIRA : Dans une première phase, il faut lancer des campagnes de sensibilisation des pharmaciens dont l'objectif serait de les inciter à se conformer aux textes qui régissent la profession. La 2ème phase est d'ordre disciplinaire. Les conseils régionaux qui seront prochainement élus n'auront d'autres choix que de sévir pour éviter qu'une minorité de pharmaciens n'empoisonne toute la profession. Et comme les pharmaciens sont responsables de la mise à la disposition des citoyens d'un produit stratégique qui est le médicament, les pouvoirs publics ne peuvent tolérer aucun écart qui compromettrait l'approvisionnement des malades en médicaments.

La mission disciplinaire des conseils gagnerait en efficacité dès que la régionalisation sera mise en place. Nous avons bien avancé sur ce sujet et le projet de texte de loi relatif à la régionalisation des conseils est quasiment prêt.

Ceci dit, je pense que les walis et les gouverneurs disposent aujourd'hui de tous les moyens juridiques pour faire respecter les horaires.

3- Rédaction de PMA : Pour la première fois, le vote sera physique et pourra être exprimé dans les différentes régions du Royaume. Quels seront les rôles qui incomberaient au CNOP et à la CSP ?

M. HAMZA GUEDIRA : Selon la loi 115-13, c'est la CSP qui va suivre le déroulement des élections avec l'appui moral du conseil national de l'ordre. Je tiens à rappeler qu'il y a une volonté ferme de la part de tous les membres de la commission pour que les élections se déroulent dans la transparence la plus totale.

4- Rédaction de PMA : L'une des missions de la CSP est de veiller sur le bon déroulement des élections. Dans le cas où un de ses membres décide de se présenter aux élections, que fera la commission pour éviter que ce candidat ne soit juge et partie ?

M. HAMZA GUEDIRA : Tout membre de la commission a le droit de se présenter aux prochaines élections. À ce moment là, moralement, on va demander à ces membres de prendre du recul par rapport à l'opération des élections pour éviter qu'un membre ne « profite de sa situation ». Cette décision sera prise au niveau de la CSP.

5- Rédaction de PMA : Comment voyez-vous les prochaines élections?

M. HAMZA GUEDIRA : Les prochaines élections constitueront une occasion pour que la profession se ressaisisse. Il est temps de mettre fin aux dérives et aux dérapages récurrents qui portent atteinte à l'image de la profession. Tous les pharmaciens occupant ou non des postes de responsabilité doivent apporter leur aide pour unifier la profession et pour faire naître de l'espoir et l'espérance au sein de celle-ci.

6- Rédaction de PMA : Les psychotropes posent beaucoup de problèmes aux pharmaciens. Quel regard portez-vous sur cette problématique ?

M. HAMZA GUEDIRA : Ce problème a été soulevé et discuté par la CSP en présence de son président qui n'est autre que le Directeur du médicament et de la pharmacie. M. Omar BOUAZZA. À mon avis, il y a une responsabilité que je qualifierais de « partagée ». Tout d'abord, il y a un de plus en plus de fausses ordonnances ou d'ordonnances non conformes qui circulent. Ensuite, les

prescriptions des psychiatres ne prennent pas toujours en considération le conditionnement des psychotropes. Et pour finir, il y a un manque de communication entre les professionnels de santé et les patients.

Le pharmacien d'officine doit rester vigilant vis à vis de toute prescription de psychotropes. En d'autres termes, il doit faire son travail.

7- Rédaction de PMA : Des pharmaciens formés en dehors du Maroc peuvent commettre des erreurs par ce qu'ils ne maîtrisent pas forcément la législation marocaine. Ne pensez-vous pas qu'il est temps de prévoir des formations dans ce sens ?

M. HAMZA GUEDIRA :

J'ai eu l'occasion d'assister à une réunion en présence des présidents de syndicats des pharmaciens. Durant cette rencontre, je les ai exhorté à mettre en place des modules de formation en matière de droit pharmaceutique marocain pour les nouveaux pharmaciens et de mettre à leur disposition des documents pour les informer au sujet de la dispensation des médicaments et particulièrement des psychotropes.

8- Rédaction de PMA : Avez-vous quelques choses à rajouter?

M. HAMZA GUEDIRA : Je souhaite insister sur un point important. Le ministère de tutelle doit faire respecter les circuits d'approvisionnement. C'est anormal que les produits d'oncologie, des opacifiants, des vaccins et des insulines continuent à être vendus en dehors des pharmacies. Je lance un message aux grossistes pour qu'ils « jouent le jeu ». Les officinaux et leurs fournisseurs doivent travailler la main dans la main. De notre côté nous allons tout faire pour encadrer l'article 26 de la loi 17-04. Ceci dit, je pense également que nous devons œuvrer pour préserver le secteur de la distribution qui est actuellement en difficultés comme nous devons préserver les acquis de l'industrie pharmaceutique.